



Charte

« Quel cadre pour un atelier d'éducation à l'image ? »

Première proposition

Octobre 2006



AVANT- PROPOS

Un groupe de réalisateurs menant des interventions dans les ateliers de pratiques artistiques et les dispositifs d'éducation à l'image en différents milieux (scolaire, socio-éducatif, médico-psychologique, pénitentiaire) s'est réuni à l'initiative d'**ARCADI** et de **Périphérie**, afin de mettre en commun leurs expériences et réfléchir aux conditions et aux enjeux de leurs pratiques. Ils ont associé à leur réflexion certains des acteurs culturels et institutionnels qui sont leurs partenaires.

Ce texte à l'attention des structures et institutions qui font appel à eux en tant qu'intervenants contient la synthèse de leur réflexion commune et pose les bases d'un bon déroulement des ateliers d'éducation à l'image.



INTRODUCTION

Nous éprouvons le besoin d'échanger autour de nos pratiques, de clarifier le cadre de nos interventions, d'en mieux définir les objectifs, afin de contribuer à l'amélioration de leur fonctionnement.

Nous sommes appelés à intervenir dans des ateliers de pratique artistique, pour nos compétences spécifiques de cinéastes. Nous n'y participons ni comme enseignants, ni comme éducateurs, ni comme psychologues, et notre contribution comme réalisateurs ne se réduit pas à ses aspects techniques. Nous transmettons notre connaissance des potentialités de l'image et du son et à travers elle, nous affirmons notre relation subjective au monde.

Nos diverses expériences nous ont permis de constater combien l'appropriation par un individu des outils de représentation que sont les images et les sons a une vertu pédagogique et sociale. Un atelier qui fonctionne, qu'il s'adresse à des enfants, des adolescents ou des adultes, est toujours l'occasion de s'ouvrir sur le monde, d'acquérir et de valoriser des savoirs, de se construire un point de vue singulier sur son environnement, de découvrir l'altérité à travers la mise en œuvre d'un projet collectif, de développer son imaginaire, son désir de connaissance...

Mais que devient notre métier, quelle place sommes-nous amenés à prendre, lorsque nous aidons les participants à faire un film, à produire des images et des sons qui ne seront pas les nôtres ?

Au cours de nos discussions, il nous est apparu que la place d'un réalisateur au sein d'un atelier ne peut pas être systématisée, tant elle est le reflet de la personnalité et du parcours de chacun, ainsi que des conditions dans lesquelles s'exprime la demande d'atelier de la part des participants et de l'institution qui met en œuvre l'atelier.

Si certains réalisateurs arrivent avec une proposition artistique forte et associent les membres du groupe à une démarche déjà établie, d'autres au contraire privilégient un travail de maïeutique afin de les faire accoucher de leurs propres idées.

Et c'est dans cette diversité d'approches que s'exprime la richesse de nos propositions en tant qu'intervenants.

Mais au-delà de la diversité de nos pratiques, nous nous sommes découvert des exigences communes concernant le cadre de nos interventions, leurs enjeux et leurs finalités.

Si ces ateliers ont des vertus pédagogiques et sociales, ils ne les ont qu'en raison de leur dimension artistique. C'est elle qui leur donne forme et sens. Pour qu'ils fonctionnent au mieux et portent leurs fruits, nous sommes convaincus qu'elle doit être véritablement prise en compte, tout en étant profondément intégrée à la démarche éducative de l'établissement, de la structure ou de l'institution qui porte le projet.

La réussite d'un atelier de pratique artistique exige une volonté culturelle, des objectifs partagés par l'ensemble des partenaires et acteurs du projet, mais aussi du temps et des moyens.

Nous sommes convaincus que l'éducation à l'image a une fonction essentielle dans notre société et nous souhaitons en assurer la continuité et le développement. C'est pourquoi aujourd'hui, nous aimerions faire partager cette réflexion aux structures et aux institutions qui font régulièrement appel à nous, pour servir de base à un cadre de travail commun.

*
* *
*



LES POINTS D'APPUI **nécessaires à la création d'un atelier**

La mise en place d'un atelier implique une démarche qui unit plusieurs partenaires tous aussi indispensables les uns que les autres, dont l'intervention peut être modulée en fonction du déroulement de l'atelier :

- **Le réalisateur, intervenant extérieur**
- **Un porteur de projet en contact direct avec le public concerné par l'atelier :**
enseignant, animateur, travailleur social, qui prolonge le travail artistique de l'intervenant sans s'y substituer et qui sert de médiateur entre le réalisateur, la structure accueillante et le groupe des participants.
- **Un partenaire culturel :** association ou structure d'action culturelle qui joue un rôle de producteur au niveau de la conception et de la mise en œuvre.
- **Un partenaire institutionnel :** établissement scolaire, structure sociale, structure d'insertion, institution de santé, institution judiciaire qui joue le rôle de commanditaire, cadre la demande sociale et met en relation avec le public concerné, dans le champ à l'intérieur duquel il agit.
- **Les publics, acteurs du projet :** ceux sans lesquels le projet n'aurait aucun sens, dans leur diversité et la multiplicité de leurs attentes.



LES CONDITIONS NECESSAIRES **à la faisabilité d'un atelier**

- **La capacité d'adaptation et de ré-ajustement permanent**

Chaque atelier ayant sa spécificité, chaque public, chaque intervenant ayant sa singularité, aucun cadre ne peut être reproductible à l'identique. Le porteur du projet, le partenaire institutionnel, le partenaire culturel et l'intervenant sont constamment amenés à re-ajuster le cadre pédagogique du projet en fonction du déroulement de l'atelier.

Il s'agit avant tout ici de développer un langage commun et de renforcer les liens entre les partenaires artistiques, culturels et institutionnels, afin de mieux appréhender les besoins de l'atelier et de mieux s'adapter à ses évolutions.

- **Les moyens financiers et matériels**

Un atelier représente nécessairement un coût minimum (frais de déplacement, location du matériel, salaire du réalisateur -celui-ci relevant généralement du régime de l'Intermittence du spectacle- ...). Le partenaire institutionnel doit être en capacité de réunir les financements assurant la faisabilité du projet, et c'est au partenaire culturel de prendre en charge la production exécutive de l'atelier.

- **La question du résultat et les enjeux de l'atelier**

Pour qu'un atelier prenne toute sa dimension et apporte une satisfaction commune aux participants, aux porteurs du projet et aux intervenants, il paraît essentiel qu'il aboutisse à un résultat. Mais celui-ci doit rester modulable. Il peut prendre la forme d'un film, de la

projection d'images ou de sons, ou de tout objet construit par les participants, aussi simple soit-il, voire inachevé.

Cependant, il doit être évident pour tous les acteurs du projet que l'appréciation du résultat ne se fonde pas sur l'achèvement de l'objet produit mais sur le chemin parcouru par chaque participant, en fonction des enjeux que se fixait l'atelier : formation du regard, capacité à s'intégrer au projet collectif, à comprendre les potentialités de l'image et du son en tant qu'outils de représentation, et à se les approprier pour exprimer un point de vue, acquisition de savoirs ou de pratiques...

Dans la perspective d'une évaluation du travail fourni pendant l'atelier, les résultats par rapport aux enjeux initiaux, peuvent éventuellement être concrétisés par un système de validation des acquis. Mais ce système d'évaluation est facultatif et doit être, là encore, spécifique à chaque projet. Il ne peut être importé mécaniquement et doit être pensé par le porteur du projet et l'intervenant réalisateur en fonction du contexte et du public participant à l'atelier.

En fin de parcours, la présentation des travaux à un public extérieur à l'atelier est une étape indispensable qui permettra aux participants de confronter leur production à un regard autre.

- **La durée de l'intervention**

La durée d'un atelier ne peut être normalisée. Cependant il est important que les porteurs du projet adaptent les objectifs de l'atelier au temps qui leur est imparti. Il existe un seuil minimum d'heures de travail en dessous duquel, certains travaux ne peuvent aboutir, notamment la réalisation collective d'un film. Le partenaire institutionnel doit faire confiance à la capacité de l'intervenant à mesurer la durée nécessaire à son intervention.

Pour qu'un atelier avance à son rythme, l'intervenant doit également bénéficier de plages horaires convenables. Il est indispensable que des demi-journées ou des journées de travail soient dégagées.

- **Le nombre de participants à l'atelier**

Le nombre de participants ne peut être normalisé, mais il est indispensable d'adapter l'objectif de l'atelier au nombre de participants. Là encore, il existe un effectif maximum de participants au delà duquel certains travaux ne peuvent aboutir. Généralement, il est préférable qu'un atelier fonctionne par petits groupes.

*
* *



SIGNATAIRES

Carlos Alvarez	réalisateur
Daniel Cling	réalisateur
Anne- Marie Cornu	réalisatrice
Emmanuel Deswarte	réalisateur
Jean Lassave	réalisateur
Jean-Patrick Lebel	réalisateur et Président de Périphérie
Jean-Pierre Lenoir	réalisateur
Xavier Liebard	réalisateur
Catherine Michelet	réalisatrice
Gerard Preszow	réalisateur
Jean-Paul Roig	réalisateur
Barbara Tannery	réalisatrice
Philippe Troyon	réalisateur responsable de l'Education à l'Image à Périphérie

PARTENAIRES CULTURELS **associés à la réflexion**

Nicolas Huguenin,	Directeur de Hors Cadre
Claudie Le Bissonnais,	Directrice du service Cinéville d'ARCADI
Joseph Rossetto,	Principal du collège Pierre Sémard à Bobigny
Michèle Soullignac,	Directrice de Périphérie